**Stérilisation des chats**

**Obligatoire depuis le 1er novembre 2017**

[L’arrêté du Gouvernement wallon relatif à la stérilisation des chats domestiques du 15 décembre 2016](http://bienetreanimal.wallonie.be/sites/bea/home/legislation/legislationlist/liste-de-legislations-bea/bienetre059-W.html) est entré en vigueur le 1er novembre 2017.

* **Je suis un particulier**

Si votre chat est né après le 1er novembre 2017, vous devez le faire stériliser avant l’âge de 6 mois.

Une période transitoire a été mise en œuvre pour tous les chats nés avant le 1er novembre 2017. Pour ceux-ci, le chat doit être stérilisé **au plus tard avant le 1er janvier 2019**.

Le chat doit être stérilisé avant sa commercialisation. Cela vise tant la vente que le don de l’animal.

Une particularité existe pour les chats introduits sur le territoire de la Wallonie après le 1er novembre 2017. Pour autant qu’ils soient âgés de plus de 5 mois, ils doivent être stérilisés dans les 30 jours de leur introduction.

* **Je suis un éleveur**

Par dérogation, pour les éleveurs, un chat destiné à l'élevage ne doit pas être stérilisé si la personne est un éleveur agréé. Il devra l’être dès qu'il n'est plus destiné à l'élevage. Cela vaut en particulier si l’animal est vendu après ses 6 mois.

* **Je suis un refuge**

Tous les chats donnés à l'adoption sont stérilisés dans le refuge avant leur adoption.

**Une attestation du vétérinaire**

Le vétérinaire qui procède à la stérilisation d'un chat doit délivrer une attestation reprenant la date de stérilisation ainsi que l'identification du chat ou, le cas échéant, sa description. Dès que le chat est stérilisé, le vétérinaire encode, dans les 24 heures, cette donnée dans [la base de données Cat ID](https://online.catid.be/).

Saviez-vous qu’un couple de chats non-stérilisés peut entraîner une descendance de 6000 chats, en seulement 5 ans ?

La stérilisation des chats est essentielle pour de multiples raisons et constitue une obligation légale depuis 2017.

La SPW lance donc une campagne afin de vous sensibiliser à la stérilisation des chats.

Pour plus d'infos : [chloe.mousty@spw.wallonie.be](mailto:chloe.mousty@spw.wallonie.be)